

Fiche de donnée de sécurité

Phosphate Trisodique (P.T.S.)

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du

Phosphate Trisodique (P.T.S.)

produit

Autres movens

12-101, 12-111, 12-116, 22-108, 32-101H, 32-111D, 32-116H, 32-117D, 82-116, 82-117

d'identification

Usage recommandé Veuillez vous référer à l'étiquette du produit.

Inconnu.

Restrictions

d'utilisation

Fabricant / Recochem Inc., 850 Montee de Liesse, Montreal, QC, H4T 1P4, Compliance and Regulatory

Fournisseur Department, 905-878-5544, www.recochem.com

Numéro de téléphone

d'urgence

CANUTEC, 613-996-6666, 24 Hours

Numéro de la FDS 1546

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du SGH

Corrosion cutanée - catégorie 1A

Éléments d'étiquetage SGH



Mention d'avertissement :

Danger

Mention de(s) danger(s):

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H314

Conseil(s) de prudence :

Prévention:

P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.

P264 Bien se laver les mains et la peau après avoir manipulé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du

visage.

Intervention:

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les

vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P310

Identificateur du produit : Phosphate Trisodique (P.T.S.)

Page 01 de 08 FDS No.: 1546

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette).

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Stockage:

Entreposer dans un endroit bien aéré. Garder au frais. Garder le contenant hermétiquement fermé. Garder sous clé.

Élimination:

Disposer de contenu/récipient conformément aux règlements et lois régionales, nationales et locales applicables.

Autres dangers

L'exposition répétée peut provoquer un dessèchement ou des gerçures de la peau.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Substance:

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs
Phosphoric acid, trisodium salt, dodecahydrate	10101-89-0	100	Trisodium Phosphate

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Prendre des précautions afin d'assurer sa propre sécurité avant de tenter un sauvetage (p. ex. porter l'équipement de protection approprié). Déplacer la victime à l'air frais. Enlever la source d'exposition ou déplacer à l'air frais. Garder au repos dans une position confortable pour respirer. Éviter tout contact bouche-à-bouche en utilisant un dispositif de protection. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

Contact avec la peau

Éviter le contact direct. Porter une combinaison de protection contre les produits chimiques, si nécessaire. Enlever immédiatement les vêtements contaminés, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Rincer la peau immédiatement et doucement à l'eau tiède pendant au moins 30 minutes. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Laver en profondeur les vêtements, les chaussures et les articles de cuir avant de les réutiliser ou les éliminer de façon sécuritaire.

Contact avec les yeux

Éviter le contact direct. Porter des gants de protection contre les agents chimiques si nécessaire. Éponger ou essuyer rapidement, mais en douceur, tout produit chimique présent sur le visage. Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant au moins 30 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Prendre garde de ne pas éclabousser l'autre œil ou le visage avec de l'eau contaminée. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un centre antipoisons ou un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou

Identificateur du produit : Phosphate Trisodique (P.T.S.)

FDS No.: 1546

Date de préparation le 28 septembre, 2015

Page 02 de 08

inhalées.

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Organes cibles

Système digestif, yeux, système respiratoire, peau.

Instructions particulières

Aucun traitement spécifique. Traiter selon les symptômes. Communiquez immédiatement avec spécialiste de traitement incohérent si grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit

Dermatite, troubles respiratoires, allergies cutanées, troubles cutanés.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Non combustible. Utiliser un agent extincteur approprié à l'incendie environnant.

Agents extincteurs inappropriés

Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit

Ne brûle pas.

Durant un incendie, les matières dangereuses suivantes peuvent être produites : oxydes de nitrogènes corrosifs et comburants; anhydrides phosphoriques corrosifs.

Équipement de protection individuelle et précautions pour les pompiers

Examiner la Section 6 (Mesures à prendre en cas de déversements accidentels) pour obtenir des renseignements importants sur la maîtrise des fuites et des déversements.

Voir Protection de la peau à la Section 8 (Contrôle de l'exposition/protection individuelle) pour obtenir des conseils sur les équipements de protection appropriés contre les agents chimiques.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de donnée de sécurité.

Précautions relatives à l'environnement

Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter la fuite si sans risque. Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. Libération de s'approcher au vent. Empêcher l'entrée dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les endroits clos. Laver les débordements dans une usine de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir et recueillir les fuites avec matériau incombustible, absorbant par ex. sable, terre, vermiculite ou la terre de diatomées et placer dans le récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Utilisez les outils antidéflagrant et matériel antidéflagrant. Éliminer par un entrepreneur agréé d'élimination des déchets. Matériau absorbant contaminé peut-être présenter les mêmes risques que le produit déversé. Remarque : voir section 1 pour urgence coordonnées et la section 13 pour l'élimination des déchets.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mettre sur des équipements de protection individuelle approprié (voir section 8). Manger, boire et fumer devraient être interdit dans les zones où ces matières sont traitées, stockées et traitées. Les travailleurs se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Porter un respirateur approprié lorsque la ventilation est inadéquate. N'entrez pas de zones de stockage et d'espaces confinés à moins qu'une ventilation adéquate. Conserver dans le récipient d'origine ou une alternative approuvée constituées d'un

Page 03 de 08

Identificateur du produit : Phosphate Trisodique (P.T.S.)

FDS No.: 1546

matériau compatible, conservé hermétiquement fermé quand pas en service. Stocker et utiliser de la chaleur, les étincelles, les flammes ou toute autre source d'inflammation. Utiliser (ventilation, éclairage et matériel de manutention) électromédicaux anti-déflagrant. Utiliser des outils sans étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Pour éviter tout incendie ou explosion, dissiper l'électricité statique lors du transfert de la mise à la terre et continuité des conteneurs et équipements avant de transférer du matériel. Vide conteneurs de conservent des résidus de produits et peuvent s'avérer dangereux. Ne pas réutiliser le contenant.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker conformément aux règlements locaux. Entreposer dans un endroit séparé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine protégée des rayons du soleil dans un espace sec, frais et bien ventilé, loin des matières incompatibles (voir section 10) et des aliments et des boissons. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparé des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé et scellé jusqu'au prêt à l'emploi. Conteneurs qui ont été ouverts doivent être refermés soigneusement et reste d'aplomb pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Confinement appropriée permet d'éviter la contamination de l'environnement.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
Nom chimique	TWA	STEL	TWA	Ceiling	8-hr TWA	TWA
Phosphoric acid, trisodium salt, dodecahydrate	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie		

Contrôles d'ingénierie appropriés

La ventilation générale est habituellement adéquate. Pour l'utilisation à grande échelle de ce produit : utiliser un système de ventilation par aspiration à la source, si la ventilation générale ne suffit pas à contrôler la quantité de produit dans l'air. Prévoir une douche oculaire et une douche d'urgence s'il existe des risques de contact ou d'éclaboussures.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes). Caoutchouc de nitrile.

Protection des voies respiratoires

Habituellement non requis si le produit est utilisé selon les directives. Pour les situations irrégulières ou d'urgence : porter un appareil de protection respiratoire à épuration d'air approuvé NIOSH muni d'une cartouche appropriée.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

ApparenceCristalline blanc.OdeurSans odeurSeuil olfactifSans objet

pH 13 (100% solution)

Point de fusion/Point de 73.3 - 76.7 °C (163.9 - 170.1 °F) (fusion); Sans objet (congélation)

congélation

Point initial d'ébullition et Pas disponible

domaine d'ébullition

Point d'éclairSans objetTaux d'évaporationPas disponibleInflammabilité (solides et gaz)Ne brûle pas.

Identificateur du produit : Phosphate Trisodique (P.T.S.)

FDS No.: 1546 Page 04 de 08

Limites supérieures/inférieures

d'Inflammabilité ou

Sans objet (supérieure); Sans objet (inférieure)

d'Explosibilité

Tension de vapeurPas disponibleDensité de vapeurPas disponibleDensité relative (eau = 1)1.62 à 20 °C

Solubilité 190.1 g/L (Très soluble) dans l'eau; Insoluble dans alcools (p. ex. l'éthanol).

Coéfficient de partage

n-octanol/eau

Sans objet

Température d'auto-inflammation Pas disponible **Température de décomposition** Pas disponible

Viscosité Sans objet (cinématique); Sans objet (dynamique)

Autres informations

État physique Solide

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Risque de réactions dangereuses

Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

Conditions à éviter

Production de poussières. Eau, teneur en eau ou humidité.

Matériaux incompatibles

Forme des produits chimiques inflammables au contact de : métaux (p. ex. aluminium).

Non corrosif pour les métaux.

Produits de décomposition dangereux

Anhydrides phosphoriques corrosifs.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables

Inhalation; contact avec la peau; contact oculaire.

Toxicité aiquë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Phosphoric acid, trisodium salt, dodecahydrate	Pas disponible	7400 mg/kg (rat)	7940 mg/kg (lapin)

CL50: Sans objet.

DL50 (orale): Sans objet. DL50 (cutanée): Sans objet.

Corrosion/Irritation Cutanée

L'expérience sur les humains et les tests sur des animaux montrent une irritation modérée à sévère. Symptômes incluent douleurs, rougeurs, et enflures. Une exposition prolongée ou répétée peut irriter ou brûler la peau.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

L'expérience sur les humains et les tests sur les animaux montrent des lésions oculaires sévères. Peut irriter ou brûler les yeux. Des dommages permanents, y compris la cécité, pourraient en résulter. Le contact cause de graves brûlures

Identificateur du produit : Phosphate Trisodique (P.T.S.)

FDS No.: 1546 Page 05 de 08

accompagnées de rougeurs, de gonflement, de douleur et d'une vision floue. Des dommages permanents, y compris la cécité, pourraient en résulter.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Inhalation

Cause irritation du nez et de la gorge. À fortes concentrations cause irritation sévère au nez et à la gorge.

Absorption par la peau

Peut être nocif selon des preuves limitées.

Ingestion

Si de grandes quantités sont avalées irritation ou brûlures graves à la bouche, la gorge et l'estomac.

Danger par aspiration

N'est pas réputé de constituer un danger d'aspiration.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - expositions répétées

Cause effets semblables à ceux d'une exposition à Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique tel que décrits ci-dessus. Les symptômes peuvent comprendre une peau sèche, rougeâtre et gercée (dermatite).

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas réputé d'être un sensibilisant des voies respiratoires. N'est pas réputé être un sensibilisant des voies respiratoires.

Cancérogénicité

Nom chimique	CIRC	ACGIH®	NTP	OSHA
Phosphoric acid, trisodium salt, dodecahydrate	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Fonction sexuelle et la fertilité

N'est pas réputé pour causer des effets sur les fonctions sexuelles ou la fertilité.

Effets sur ou via l'allaitement

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non réputé comme un mutagène.

Effets d'interaction

Aucun renseignement n'a été trouvé.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Dangers aigus pour le milieu aquatique

Nom chimique	CL50 pour les poissons	CE50 pour les crustacés	CEr50 pour les plantes aquatiques	CEr50 pour les algues
Phosphoric acid, trisodium salt, dodecahydrate	2400 mg/L (Pimephales promelas (tête-de-boule); 48 heures)	Pas disponible		

Dangers à long-terme pour le milieu aquatique

Nom chimique	CSEO pour les poissons	l	CE50 pour les crustacés
Phosphoric acid, trisodium	Pas disponible	Pas disponible	

Identificateur du produit : Phosphate Trisodique (P.T.S.)

FDS No.: 1546

Date de préparation le 28 septembre, 2015

Page 06 de 08

salt, dodecahydrate

Persistance et dégradation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mobilité dans le sol

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

La production de déchets doit être évitée ou minimisée autant que possible. Les contenants vides ou doublures peuvent conserver quelques résidus de produit. Ce produit et son récipient doivent être éliminés en toute sécurité. Éliminer l'excédent et non recyclables produits par un entrepreneur agréé d'élimination des déchets. L'élimination de ce produit, les solutions et les sous-produits doit en permanence conformes aux exigences de protection de l'environnement et législation d'élimination et de toute exigence de l'autorité locale régionale des déchets. Éviter la dispersion des matières déversées et ruissellement et entrer en contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N'est pas régi par le Règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses. N'est pas régi par le Règlement DOT É.-U.

Dangers pour Sans objet

l'environnement

Précautions spéciales Sans objet

concernant le transport

Transport en vrac (aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC)

Sans objet

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Canada

Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS/LES.

États-Unis

Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

FDS préparée par Département réglementation et conformité

Numéro de téléphone 905-878-5544

Date de préparation le 28 septembre, 2015

Autres informations Nous sommes engagés à soutenir l'initiative volontaire de l'industrie pour la divulgation des

ingrédients aux consommateurs. Veuillez nous faire parvenir votre demande en visitant notre

site Web au www.recochem.com.

Identificateur du produit : Phosphate Trisodique (P.T.S.)

FDS No.: 1546 Page 07 de 08

Avis

Les ingrédients présents (ingrédients intentionnellement ajoutés) dans une concentration supérieure à un pour cent (1 %) doivent figurés en ordre décroissant de prédominance. Les ingrédients présents dans une concentration d'au plus un pour cent (1 %) doivent également figurés, mais sans ordre de prédominance.

Avis au lecteur : au meilleur de notre connaissance, les informations contenues dans ce document sont exactes. Toutefois, ni le fournisseur nommé ci-dessus, ni aucune de ses filiales assume toute responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. La décision définitive de l'aptitude d'un matériel est la seule responsabilité de l'utilisateur. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains risques sont décrits dans les présentes, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls dangers qui existent.

Identificateur du produit : Phosphate Trisodique (P.T.S.)

FDS No.: 1546

